

## SWISSLIFE TARIFIE ET MENACE UN MAX

« Petite cause, grande conséquence » : un consommateur a subi récemment cet « effet papillon ».

Cet assuré de **SWISSLIFE** avait souscrit un contrat d'assurance accessoire peu coûteux (9,90 €) et avait négligé de régler les deux mensualités de juin et juillet. Il avoue n'avoir pas suffisamment porté d'attention aux lettres de relance.

Avant qu'il ne règle cette dette colossale, le couperet est tombé :

- 1<sup>ère</sup> étape : Facturation de 52 € de frais de recouvrement
- 2<sup>ème</sup> étape : Réception d'un « Dernier avis avant poursuites judiciaires pour un montant total de 71,80 € (19,80 € de cotisations + 52 € de frais de recouvrement).

Mais ce consommateur, même s'il tremble de peur de voir un commissaire de justice saisir ses biens, a gardé son calme et son humour : il a immédiatement adressé un courrier au service recouvrement amiable **SWISSLIFE** afin d'arrêter toute relation commerciale, avec comme intitulé « Dernier avis avant publication sur les réseaux sociaux ».



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))